

QUADRIM 8

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	:	QUADRIM 8
Forme juridique	:	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	:	EdRIM GESTION
Délégataire de la gestion comptable	:	CACEIS FASTNET
Délégataire de la gestion administrative	:	EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
Durée d'existence prévue	:	99 ans à compter de la création du FCP
Dépositaire	:	LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
Commissaire aux comptes	:	Cabinet Sellam
Commercialisateur	:	EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

OPCVM diversifié

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP consiste, sur un horizon d'investissement de quatre ans, à diversifier les stratégies d'investissement de façon à viser une performance annuelle supérieure ou égale à 6%, nette des frais de gestion réels. La stratégie d'investissement est fondée sur les marchés obligataires, les marchés actions, les devises et les matières premières. L'objectif de gestion sera mis en œuvre de façon discrétionnaire tout en s'appuyant partiellement ou intégralement sur des outils quantitatifs de prise de décision. L'objectif de volatilité maximum du FCP sera de 8% dans des conditions normales de marché.

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que l'objectif de performance de 6% annuel est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

Indicateur de référence

L'objectif du FCP consiste à diversifier les stratégies d'investissement avec une volatilité maîtrisée. Aucun indicateur n'est donc pertinent au regard des techniques de gestion utilisées.

Néanmoins et bien que le FCP ne soit pas un OPCVM monétaire, l'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance des parts C - EUR, I - EUR, E – EUR et S - EUR est l'EONIA capitalisé. L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour de la zone euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance des parts U – USD et P– USD est le taux Federal Funds Effective Rate capitalisé. Le taux Federal Funds Effective Rate correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone dollar, il est calculé par le Federal Reserve et représente le taux sans risque de la zone dollar.

La comparaison avec les indicateurs de référence ne peut qu'être indicative. Le porteur de parts du FCP sera néanmoins en mesure de comparer ex-post la performance de son investissement dans le FCP par rapport à la performance qu'il aurait obtenu au travers d'un investissement direct dans ces indicateurs qui correspondent au taux sans risque.

Stratégie d'investissement et actifs utilisés

La stratégie de gestion consiste à construire un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe de gestion sur l'ensemble des marchés actions et obligataires internationaux.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et consiste à prendre des positions, essentiellement au travers d'instruments financiers à terme listés (futures et options), sur les marchés obligataires, les marchés actions, les devises, les matières premières (via des indices de contrats à terme) ainsi que sur des composantes de ces marchés ou classes d'actifs, tout en s'appuyant partiellement ou intégralement sur des outils quantitatifs de prise de décision. Elle relève essentiellement de deux approches complémentaires : un ensemble de positions directionnelles (gestion diversifiée classique) et un ensemble de stratégies d'arbitrages (performance absolue) mises en œuvre sur les mêmes marchés et/ou classes d'actifs.

Les outils utilisés reposent sur une méthodologie propriétaire EdRIM Gestion, dite Quantitative Asset Diversification (QUAD) qui s'appuie sur le croisement de plusieurs facteurs définis de manière quantitative, avec pour objectif la recherche d'une diversification stratégique.

La gestion du Fonds est principalement fondée sur les recommandations des modèles. Il y a néanmoins un overlay discrétionnaire dans la mesure où le gérant conserve la faculté de :

- ne pas appliquer une recommandation d'un modèle mais n'ira jamais à l'encontre de cette dernière ;
- faire évoluer discrétionnairement la pondération de chaque modèle ;
- ajouter quelques stratégies discrétionnaires ;
- faire évoluer les modèles, en supprimer, en ajouter.

Les outils quantitatifs visent à exploiter des concepts de gestion (portage, *value*, macro et *momentum*) et identifient des stratégies que le gérant décide de façon discrétionnaire d'implémenter ou non. Afin de mieux guider les choix d'allocation, un processus d'optimisation fournit au gérant une proposition d'allocation optimale, mais in fine, le poids accordé à chaque stratégie reste une décision discrétionnaire. Les outils quantitatifs utilisés visent à identifier des signaux permettant de définir des positions acheteuses ou vendeuses sur différentes classes d'actifs (actions, obligations, devises et accessoirement indices de futures sur matières premières). Les stratégies mises en place pourront être directionnelles (gestion diversifiée classique) ou non directionnelles (performance absolue).

Le gérant pourra également mettre en œuvre des stratégies de trading directionnelles et d'arbitrages sur un horizon de très court terme.

Les pondérations des différentes stratégies au sein du fonds sont déterminées de manière discrétionnaire et évoluent dans le temps. Le gérant visera une diversification des stratégies mais, dans la mesure, où la gestion résulte de l'application de modèles quantitatifs et d'une approche discrétionnaire, il pourra ne pas y avoir à tout moment une diversification équilibrée des stratégies.

Le FCP s'impose plusieurs contraintes de gestion, qui s'ajoutent aux contraintes d'ordre réglementaire, visant à limiter le risque global du portefeuille. Le tableau ci-dessous énonce ces différentes limites.

Mesure du risque par Marché	Limites minimum-maximum	Base de calcul	Commentaires
Actions <i>Exposition nette aux actions</i>	[-15%, + 35%]	Actif net	Il s'agit de la mesure de l'exposition nette du portefeuille aux actions. Une variation à la hausse de 10% des marchés d'actions peut engendrer un impact instantané sur la valeur liquidative compris entre -1,5 % et +3,5%. L'exposition négative pouvant être engendrée par l'utilisation d'instruments financiers à terme.
Taux <i>Sensibilité</i>	[-6,+6]	Actif net	Il s'agit de la plage de sensibilité du portefeuille. Une translation de la courbe de taux de 1% peut engendrer un impact instantané sur la valeur liquidative compris entre -6% et 6%.

Crédit <i>Exposition nette</i>	Court Terme : jusqu'à 100%	Actif net	En titres libellés en EURO et notés au minimum A2 par Standard and Poor's ou équivalent. Leur maturité sera inférieure à 3 mois.
	Long Terme : jusqu'à 60% Investment Grade : jusqu'à 60% High Yield jusqu'à 30%		Investment grade : Titres notés dans la catégorie non spéculative par l'agence de notation Standard and Poor's (supérieure ou égale BBB-) ou équivalent. High yield : Titres notés dans la catégorie spéculative par l'agence de notation Standard and Poor's (<BBB-) ou équivalent.
Actifs Emergents <i>Exposition nette</i>	[-25%, +40%]	Actif net	Il s'agit de la plage d'exposition nette de l'ensemble des actifs issus des pays émergents (actions, obligations, devises). Une variation de 10% des actifs émergents peut engendrer un impact instantané sur la valeur liquidative compris entre -2,5% et 4%. L'exposition négative pouvant être engendrée par l'utilisation d'instruments financiers à terme.
Matières premières	10% maximum	Actif net	Le Fonds pourra s'exposer à hauteur de 10% maximum de son actif net sur des indices diversifiés de futures sur matières premières via l'utilisation de produits dérivés.
Devises <i>Exposition brute</i>	100% (maximum 20% sur devises émergentes)	Actif net Somme des expositions par devise (en valeur absolue)	Somme des expositions par devise (en valeur absolue).
Obligations convertibles <i>Exposition nette</i>	Jusqu'à 10%	Actif net	Il s'agit de l'exposition au marché actions à travers le delta des obligations convertibles.

Dans des conditions normales de marché, la volatilité du portefeuille sera de 8% maximum.

Principaux actifs utilisés :

Le FCP pourra investir, dans la limite de 100% de l'actif, sur des titres de créances négociables et des instruments du marché monétaire.

Le FCP pourra investir dans des titres correspondant soit à la catégorie « Investment Grade », soit à la catégorie « High Yield ».

Le FCP pourra détenir dans la limite de 100% de son actif des titres libellés en EURO, notés au minimum à l'achat A2 par Standard & Poor's ou équivalent et dont la maturité est inférieure à 3 mois.

L'exposition aux titres de crédit (hors titres admis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE) de maturité supérieure à 3 mois sera limitée à 60% de l'actif net. L'exposition globale directe et indirecte (via des OPCVM) aux obligations spéculatives (High Yield, c'est-à-dire les titres de notation maximum BB+ notation Standard & Poor's ou équivalent) ne pourra excéder 30% de l'actif net du Fonds. L'exposition globale agrégée aux obligations High Yield et aux actifs émergents ne pourra pas représenter plus de 40% de l'actif net du Fonds.

La sensibilité des produits de taux sera comprise entre -6 et +6.

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des obligations convertibles.

Le FCP peut investir sur tous les marchés actions. L'exposition au risque action peut représenter jusqu'à 35% de l'actif net, en direct, via des OPCVM et/ou des instruments financiers à terme.

Le FCP ne réalisera pas de vente à découvert de titres en direct mais pourra constituer des positions vendeuses (short) sur des indices via des instruments financiers à terme ou des ETF.

Dans un but de protection de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, le Fonds pourra avoir recours aux instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées) ou de gré à gré (options, swaps ...). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le FCP pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (actions, taux, crédit, change) ou de s'exposer à des risques (taux, crédit, devises, actions et accessoirement indices de futures sur matières premières) ou à des composantes de ces risques. **L'essentiel de la stratégie de gestion sera réalisée au moyen d'instruments financiers à terme listés (futures et options).**

Le gérant pourra adopter des stratégies visant principalement à anticiper ou à protéger le FCP contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou visant à exposer le portefeuille aux risques de crédit d'émetteurs à travers l'utilisation d'instruments de type «Credit Default Swap» ou iTraxx.

Le FCP pourra notamment investir sur toutes les devises (notamment sur des devises non convertibles) par le biais de la détention directe de devises ou par le biais d'instruments financiers à terme. L'exposition brute aux devises dites émergentes est limitée à 20% de l'actif net.

Le FCP dispose de six catégories de parts : des parts C, I, E et S en euro (EUR) et des parts U et P, libellées en dollar américain et couvertes contre le risque de change)

Dans le cadre de sa stratégie, le gérant peut avoir recours à des investissements en OPCVM, français ou coordonnés, notamment des OPCVM de type obligations, obligations « High Yield » (c'est-à-dire à caractère spéculatif), monétaires ou alternatifs dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

Le FCP n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10% de l'actif net.

Des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 100% de l'actif net du FCP.

Pour davantage de détails sur la stratégie d'investissement et les actifs utilisés par l'OPCVM, veuillez vous reporter à la note détaillée de l'OPCVM.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment du groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière, juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

- Risque de perte en capital : Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- Risque de modèle : Le processus de gestion du FCP repose sur l'élaboration de plusieurs outils quantitatifs permettant d'identifier des signaux sur la base de résultats statistiques passés. Il existe un risque que les outils ne soient pas efficaces, rien ne garantissant que les situations de marché passées puissent se reproduire à l'avenir.
- Gestion discrétionnaire : Même si le processus de gestion repose sur différents outils d'aide à la décision quantitatifs, l'application des résultats des outils et la couverture du risque des positions restent à la discrétion du gérant. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- Risque lié aux stratégies d'arbitrage : Les évolutions des marchés financiers peuvent se révéler contraires à celles anticipées par les outils utilisés pour prendre des positions sur les marchés à terme, et peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié aux marchés des actions : Sur ces marchés le cours des actifs peut fluctuer et entraîner un risque pour la valeur des actions. Le marché action a historiquement une plus grande variation des prix que celle des obligations. Un mouvement du marché action, à la baisse comme à la hausse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- Risques liés aux petites et moyennes capitalisations : Le Fonds pouvant investir dans des titres de sociétés de petite et moyenne capitalisation, il peut s'exposer à plus de risques que ceux représentés par des titres de sociétés plus importantes ou plus matures. Les titres de sociétés de petite ou moyenne capitalisation boursière peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante.

- Risque de taux : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.
- Risque de change : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. Le FCP s'exposant dans des devises autres que l'euro, il est sensible à l'évolution des marchés des devises et peut subir des pertes en cas d'évolution défavorable des devises sélectionnées. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser. **Le risque de change pourra porter sur 100% de l'actif net.**
Eu égard au fait que la devise de comptabilité de l'OPCVM est l'euro, les parts U et P libellées en dollar américain feront l'objet d'une couverture spécifique de leur risque de change contre euro.
- Risques liés à l'investissement sur les marchés émergents : Le FCP peut investir sur des classes d'actifs issues des marchés émergents, dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner des mouvements de marché plus forts et plus rapides.

L'exposition nette aux marchés émergents est limitée à 40% de l'actif net du FCP.
- Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse faire face à ses engagements. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres de créance et instruments du marché monétaire dans lesquels est investi le FCP baissera. En particulier, le FCP peut s'exposer à des obligations spéculatives (« High Yield »), offrant une rémunération dépendant du risque de crédit de sociétés dont la probabilité de faire défaut n'est pas nulle. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur de ces obligations baissera, entraînant une baisse de la valeur liquidative. Ce risque restera cependant limité dans la mesure où l'exposition aux titres de crédit spéculatif (« High Yield ») est limitée à 30% de l'actif net du FCP.
- Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : le fonds pouvant investir sur des produits dérivés, la valeur liquidative du fonds peut baisser de manière plus importante que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits. Par ailleurs, l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré expose l'OPCVM à un risque de contrepartie potentiel. En cas de défaut de la contrepartie du produit dérivé, l'OPCVM est susceptible d'encourir une perte financière, laquelle fera baisser la valeur liquidative.

Risques accessoires : risque lié aux produits hybrides (obligations convertibles), risque liés aux matières premières, risques lié à la gestion alternative

L'ensemble des risques figure dans la note détaillée du FCP.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Parts C et P : Tous souscripteurs.

Parts E : Tous souscripteurs (plus particulièrement commercialisées par des distributeurs sélectionnés par la Société de Gestion).

Parts I, S et U : Personnes morales.

Ce fonds s'adresse à tous souscripteurs et plus particulièrement à des investisseurs qui souhaitent optimiser leurs placements au travers d'un portefeuille investi sur l'ensemble des marchés internationaux d'actions, de taux, de crédit, d'indices, de change, de matières premières et de composantes / paramètres de ces marchés ou classes d'actifs (volatilité notamment), tout en étant conscients des risques auxquels ils s'exposent dont un risque de change pouvant porter sur la totalité de leur investissement.

L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce type de titres, tels que décrits dans la rubrique « profil de risque ».

Pour une personne physique, il est recommandé que l'investissement dans ce FCP s'inscrive dans une logique de construction d'un portefeuille diversifié, exposé par ailleurs aux marchés actions et obligations.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précités, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 4 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions :

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème	
		Parts C, E et P	Parts I, S et U
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nombre de parts	3% maximum	Néant
Commission de souscription acquise au FCP		Néant	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nombre de parts	Néant	Néant
Commission de rachat acquise au FCP		Néant	Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, taxes locales, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- une commission de surperformance.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème			
		Parts C et P	Parts E	Parts I et U	Parts S
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du FCP	1,50% TTC* maximum	2,10% TTC* maximum	0,85% TTC* maximum	0,50% TTC* maximum
Commission de surperformance**	Actif net du FCP	20 % au-delà d'une performance annuelle de 6%			
Commissions de mouvement perçues par le Dépositaire Le Dépositaire : entre 0% et 50% La Société de Gestion : entre 50% et 100%	Par opération sur Futures ou options	Sur les transactions : 0,20% maximum + TVA pour les transactions hors actions et 0,50% maximum + TVA pour les transactions sur actions et instruments financiers assimilés			
	Sur le montant de la transaction par action	Sur les encaissements de coupons : 1% maximum + TVA			

*TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

Toute rétrocession de frais de gestion des OPCVM en portefeuille sera acquise au fonds, conformément à la réglementation.

Dans la mesure où de façon exceptionnelle un sous conservateur, pour une opération particulière, serait amené à prélever une commission de mouvement non prévue dans les modalités ci-dessus, la description de l'opération et des commissions de mouvement facturées sera renseignée dans le rapport de gestion de l'OPCVM

****Modalités d'application de la commission de surperformance :**

Un partage de la performance est prévu au profit de la société de gestion, à hauteur de 20% de la performance au-delà de 6% de performance annuelle, selon les modalités suivantes.

Cette commission sera calculée par rapport à une valeur liquidative de référence, définie pour chaque exercice, comme étant la dernière valeur liquidative de l'exercice précédent.

Le calcul se déclenche à partir du jour où la valeur liquidative atteint la valeur liquidative de référence et lorsque la performance du Fonds dépasse 6% sur base annuelle. La provision ainsi constituée correspond à 20% de la performance au-delà du seuil de 6% sur base annuelle. Les périodes de référence s'achèvent sur la dernière VL du mois de décembre.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations. La commission de surperformance fait l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de valeur liquidative.

La commission de performance est prélevée annuellement sur la dernière valeur liquidative du mois de décembre par la société de gestion et directement imputée au compte de résultat du fonds.

Dans le cas d'un rachat, la quote-part de la commission de performance se rattachant aux parts rachetées sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la société de gestion.

Les souscripteurs peuvent à tout moment obtenir communication du détail de ces calculs auprès de la société de gestion.

Régime fiscal

- Fiscalité de l'OPCVM : les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.
- Eligibilité (PEA, DSK, etc.) : aucune

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 11 heures, auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées en millièmes de part pour les parts C, E, I, S, P et U, sur la base de la valeur liquidative datée du jour même.

Le passage d'une catégorie de parts à une autre est considéré fiscalement comme une opération de rachat suivie d'une nouvelle souscription. En conséquence, le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable.

Adresse de l'organisme désigné pour recevoir en France les souscriptions et les rachats :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08
Téléphone : 33 (0) 40 17 25 25.

Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :

EdRIM GESTION
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

Date de clôture de l'exercice

Le jour de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Affectation des revenus

Capitalisation.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

Quotidienne, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.).

Devise de libellé des parts

Type de Parts	Code ISIN	Affectation du résultat	Devise	Montant minimum initial de souscription	Souscripteurs concernés
Parts C	FR0010793711	Capitalisation	Euro	1 000 euros	Tous souscripteurs
Parts E	FR0010899088	Capitalisation	Euro	1 000 euros	Tous souscripteurs
Parts I	FR0010827568	Capitalisation	Euro	500 000 euros	Personnes morales
Parts S	FR0010827576	Capitalisation	Euro	5 000 000 euros	Personnes morales
Parts P	FR0011050434	Capitalisation	USD	1 000 USD	Tous souscripteurs
Parts U	FR0011050426	Capitalisation	USD	500 000 USD	Personnes morales

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 17 novembre 2009. Il a été constitué le 07 décembre 2009.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

EdRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Département commercial EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : www.edrim.fr

Date de publication du prospectus : 31 mai 2011

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

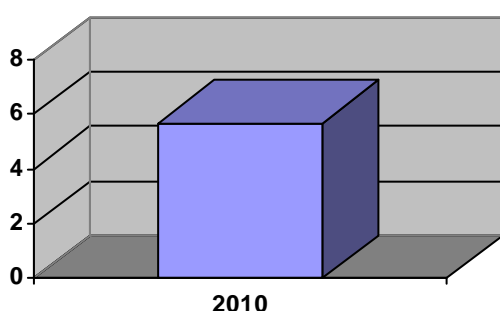
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du FCP, sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

PERFORMANCES DU FCP AU 31 DECEMBRE 2010 – PARTS I LA DEVISE DE COMPTABILITE DES PARTS EST L'EURO

Performances annuelles



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant)

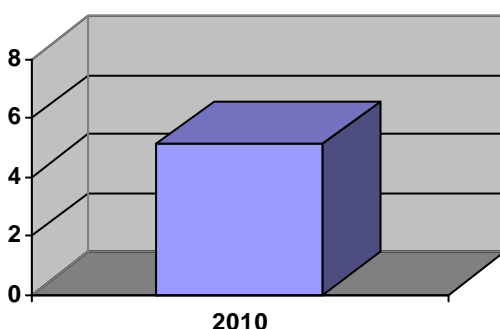
Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	5,69%	-	-
EONIA Capitalisé	0,44%	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES DU FCP AU 31 DECEMBRE 2010 – PARTS C LA DEVISE DE COMPTABILITE DES PARTS EST L'EURO

Performances annuelles



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant)

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	5,11%	-	-
EONIA Capitalisé	0,44%	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU ... – PART E

Les données concernant les parts E ne sont pas encore disponibles.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU ... – PART S

Les données concernant les parts S ne sont pas encore disponibles.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU ... – PART P

Les données concernant les parts P ne sont pas encore disponibles.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU ... – PART U

Les données concernant les parts U ne sont pas encore disponibles.

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 – PARTS I

Frais de fonctionnement et de gestion	0,85%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,01%	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		0,01%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,16%	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		0,14%
commissions de mouvement		0,02%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,02%	

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 – PARTS C

Frais de fonctionnement et de gestion	1,50%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,01%	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		0,01%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,05%	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		0,03%
commissions de mouvement		0,02%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,56%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :

Sans objet au regard de la classification du FCP

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Pensions livrées	100 %
Obligations	0 %
Titres de créances	0 %